



DPEP2

n° 2022-2023

Affaire suivie par :

Sabine MALET

Tél : 02 62 48 11 15

Mél : dpep.secretariat@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 3 novembre 2022

La rectrice

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les IEN chargés des circon-
scriptions du premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Additif à la Note de service n° 1

Objet : Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle 2022

Réf : Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels du 22.10.20 (BO spécial n° 9 du 5.11.20) et lignes directrices de gestion académiques

La présente note a pour objet de **modifier** le calendrier de la campagne d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle 2022 comme suit :

Opérations (suite)	Date de début	Date de fin
* Consultation de l'avis de l'IEN, par les enseignants, (via I-Prof)	à compter du 29/11/22	
Etude et préparation du tableau d'avancement par la DPEP	29/11/22	05/12/22
* Consultation de l'avis de l'IA-DAASEN par les enseignants (via I-Prof)	à compter du 06/12/22	
Publication des résultats	13/12/22	
Transmission d'un message aux enseignants "promus" à l'échelon spécial 2022 - (message I-Prof)	14/12/22	

La rectrice,
Pour la rectrice et par délégation,
La Cheffe de la D.P.E.P.

SIGNE

Valérie DECOUTY